

### *Les subsides*

Je demande à la Chambre d'appuyer notre amendement. Pour terminer, je prie également la Chambre de remplir le mandat que nous avons, en tant que parlementaires, celui de créer des emplois en toute priorité. Le ministre des Finances (M. Wilson) devrait cesser d'écouter les banquiers et la grande entreprise et commencer à écouter les Canadiens moyens, les petits entrepreneurs, les agriculteurs, les travailleurs et les pêcheurs et tout le pays. Il entendra un autre son de cloche.

Lors de la campagne électorale, l'été dernier, l'homme politique qui a parlé le plus du déficit est le chef du parti libéral. Nous avons vu ce qui lui est arrivé le 4 septembre. Je pense que, à cet égard, les Canadiens nous ont servi un message. Le gouvernement ne devrait pas l'oublier en fixant ses priorités économiques et en préparant le budget qui nous sera présenté dans quelques mois.

**M. le vice-président:** Les députés ont entendu l'amendement proposé. Nous allons maintenant passer à la période des questions et observations. La parole est au député de Beaches (M. Young).

**M. Young:** Monsieur le Président, je pense que tous ceux qui sont au courant de leur situation reconnaîtront que le chômage est le principal problème des handicapés du Canada. S'ils n'ont pas accès à un emploi décent, les handicapés ne pourront profiter d'aucun des avantages que les autres Canadiens sont en droit d'espérer. Sans possibilités d'emploi convenables, ils ne pourront pas avoir des logements décentes, des moyens de transport et des possibilités d'étudier. De nombreux députés ne savent pas qu'il y a des milliers d'enfants au Canada qui sont handicapés—soit du point de vue physique, soit autrement—et qui ne peuvent pas aller à l'école. Si nous voulons fournir aux handicapés canadiens le même accès aux transports, à l'enseignement, aux loisirs et aux communications, ils faut qu'ils puissent trouver des emplois.

Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) pourrait-il nous dire si des témoins se sont présentés devant le groupe de travail sur l'emploi dont il a parlé, pour signaler le manque de débouchés, de formation et d'aide gouvernementale? Si cette aide était suffisante, les handicapés pourraient trouver du travail.

**M. Nystrom:** Oui, monsieur le Président, nous avons entendu cela de la part d'organismes représentant les handicapés. Leurs deux préoccupations principales étaient l'emploi et la discrimination. En fait, ils estimaient que les municipalités et les parlementaires provinciaux et fédéraux les avaient oubliés lors de la planification et de l'organisation de notre société. Je me rappelle avoir parlé à un président d'un organisme pour handicapés de Halifax. Il m'a dit que le gouvernement avait nommé un coordonnateur au ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour s'occuper des handicapés des provinces de l'Atlantique. Il m'a signalé également, mais je n'ai pas eu le temps de le vérifier, que ce même ministère avait un coordonnateur aussi en poste au Québec et en Ontario et peut-être

deux dans l'Ouest. Il a déploré le peu d'importance que le gouvernement accordait aux besoins et aux aspirations des Canadiens handicapés. Il a parlé de plusieurs mesures à prendre pour remédier à cette situation. Il a dit aussi que les recommandations du juge Abella devraient être adoptées. Il considérait que les bons sentiments et les directives d'application facultative n'aboutiraient à rien. Il croyait que ces programmes d'action positive et d'égalité en matière d'emploi ne fonctionneraient que s'ils étaient assortis de règlements et de directives exécutoires prévoyant des objectifs précis. Mais la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a rien prévu de tel. Ces programmes n'aboutiront pas plus au Canada qu'ils n'ont abouti ailleurs s'il n'y a pas d'objectifs bien précis.

Je reviens encore au rapport du groupe de travail que tous les partis ont accepté à la Chambre au cours de la dernière législature. Ce rapport a présenté bien d'autres recommandations que les handicapés du Canada s'efforcent de faire accepter.

**M. Malone:** Monsieur le Président, je trouve que, dans son discours, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), tout comme d'autres néo-démocrates depuis quelques mois, voire même quelques années, abusent d'une expression qui pourraient être fort trompeuse. Ils se targuent d'être les défenseurs du simple citoyen. Cette expression fait évidemment vibrer une corde sensible chez les Canadiens. C'est tout naturel puisque tous les Canadiens se considèrent comme de simples citoyens. Il faudrait prendre les députés néo-démocrates à partie chaque fois qu'ils abusent de cette expression. Ont-ils une définition pratique de l'expression simple citoyen? Pourquoi les députés de ce parti ne soutiennent-ils pas ceux qui sont imaginatifs, originaux ou extraordinaires? Pourquoi créent-ils une classe de toute pièce, une classe à part qu'ils s'empressent de défendre par la suite? Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) pourrait-il nous donner une définition fonctionnelle de l'expression simple citoyen? Qui fait partie de ce groupe restreint que ces députés défendraient s'ils formaient le gouvernement? Qui fait partie de ce petit groupe de Canadiens?

● (1540)

**M. Rodriguez:** Vous, Arnold.

**M. Nystrom:** Monsieur le Président, je pense en avoir fourni un bon exemple lorsque j'ai parlé au ministre des Finances (M. Wilson) aujourd'hui de l'aide consentie à une banque et que je lui ai rappelé que les contribuables lui accordaient à leurs frais un prêt sans intérêt de millions de dollars. Je ne considère pas que les banques soient de simples citoyens. J'ai demandé au ministre si cela constituait un précédent en ce qui concerne les prêts sans intérêt. Autrement dit, je lui demandais si le gouvernement accorderait la même considération aux agriculteurs? Bien des agriculteurs dans toutes les régions de notre pays sont sur le point de faire faillite.